

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
CANTON de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de convocation : 18/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Maire.

Etaient présents : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe, ACHTEN Diane, HANOT Vivien, PIEL Colette, DEMAY Christine, POULNAIS Michel, MASSÉ Yannick, LABONNE Gaëlle, ROUAULT Jean-Jacques, RENAI Jean-François, DAUGAN Samuel, BOUVIER Célia, DOUESNEAU Nadège.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : DELAHAYE Youna a donné pouvoir à DOUESNEAU Nadège.

Mme BOUVIER Célia a été élue Secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-48 – TRAVAUX SALLE POLYVALENTE suite dégât des eaux
Inscrit à l'ordre du jour

Vivien HANOT rappelle aux élus que la Salle Polyvalente a subi un dégât des eaux le 12 décembre 2025.

Suite à l'expertise de Groupama qui a eu lieu le 27 mai dernier, divers devis ont été sollicités pour les travaux, sur préconisation de l'assureur, à savoir :

==> pour le remplacement du parquet : PARQUETERIE de Vitré (35) pour un montant de 34 242,30 € HT soit 41 090,76 € TTC

==> pour la réfection du placo et peinture du SAS et de l'entrée : BRS des Champs-Géraux (22) pour un montant de 3 112,81 € HT ou 3 735,37 € TTC

L'indemnisation de l'assurance s'élève à 31 731,62 € compte tenu de la vétusté et de la déduction de la franchise contractuelle de 2 000 € (prise en compte du FCTVA à déduire lors du règlement).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les éléments présentés.

Les travaux sont planifiés du 26 octobre au 27 novembre 2026.

Pour extrait conforme au registre,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

